



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

novembre 2005

Avec une aide à l'utilisation, le jus de pomme suisse à un avenir

Les 71000 tonnes de pommes à cidre produites cette année ont tout juste suffi à approvisionner le marché suisse. Or le nombre d'arbres haute-tige ne cesse de diminuer. La Confédération aimerait continuer à soutenir les hautes tiges mais elle ne semble toutefois être intéressée à s'en servir. C'est pourquoi la FUS exige une aide à l'utilisation en faveur des fruits à pépins et à noyau.

trad. La Confédération alloue tous les ans depuis dix ans plus de 30 millions de francs pour les arbres haute-tige sous forme de contribution – 15 francs par arbre. Mais les contributions n'ont aucun effet, l'effectif des arbres a diminué de 16% dans la même période. Cette année qui est celle de l'alternance pour le pré-verger a failli déclencher une catastrophe. A la date d'aujourd'hui, les cidreries industrielles ont pris en charge 71000t de pommes à cidre pour la transformation. Ce n'est que grâce aux réserves sous forme de concentrés que le jus de pomme suisse pourra être fabriqué pour toute l'année prochaine à partir de pommes suisses. La quantité des poire à cidre est suffisante: 21200t ou 110% du besoin ont été prises en charge jusqu'à présent.

Proposition inacceptable de l'OFAG

La branche des fruits à cidre y a échappé belle cette année. Même si n'a pas engendré d'augmentation de prix à la production. «Les fabricants de cidre ont dû se battre dans un marché trop rude qui ne permettait pas d'adapter à la hausse le prix pour le jus de pomme» ont argumenté ces derniers. Cela ne motive en rien pour cueillir des pommes, les arbres fruitiers haute-tige perdent de leur intérêt et sont arrachés. Les producteurs de cerises et de pruneaux à distiller en ont déjà fait les frais à cause des baisses massives des tarifs douaniers dans le cadre des bilatérales II et des harmonisations fiscales quand le prix qu'ils obtenaient pour leurs matières premières a dégringolé d'un seul coup sur le niveau des prix UE. A la suite de quoi des arbres fruitiers à noyau haute-tige ont été arrachés et ce, malgré les primes à l'arbre.

La Confédération propose dans son paquet de mesures relatives à la PA 2011 de supprimer

les contributions mises en place pour l'exportation des fruits et des produits de fruits et de s'en servir pour promouvoir les arbres haute-tige mis en réseau dans le cadre d'un programme écologique. La Confédération est parfaitement consciente des conséquences car elle écrit dans sa proposition que «Les vergers haute-tige ayant un intérêt écologique et du point de vue de l'aménagement du paysage» ne devront être maintenus que là où ils peuvent être utiles pour les pouvoirs publics. Une étude réalisée à la demande de la Confédération a clairement révélé que les actuelles primes à l'arbre n'ont pratiquement aucun effet sur le maintien de l'effectif des arbres du pré-verger. L'aide à l'utilisation prévues pour les arbres haute-tige du pré-verger mis en réseau vont dans la même direction. Il est clair que le pourcentage des arbres haute-tige mis en réseau qui bénéficieraient de ces nouvelles contributions ne pourrait être que de dix pour cent. Et il n'est absolument pas sûr que ces arbres seront soignés. La grande majorité des autres arbres de pré-verger isolés qui s'élèvent librement continuerait de disparaître. La suppression des subventions à l'exportation signifierait selon l'étude de l'OFAG des prix en baisse de 5 frs/100 kg pour les pommes à cidre.

Arrêter la disparition des arbres

La solution du problème serait déconcertante de simplicité: du point de vue de la FUS, un nouveau recul du pré-verger ne peut être stoppé que par une aide à l'utilisation. Ce supplément ne serait alloué qu'aux producteurs qui livreraient vraiment leurs fruits à la transformation. Cette aide à l'utilisation serait financée au moyen des subventions à l'exportation supprimées. Avec un budget actuel de 16 millions de francs – déduction faite des contributions prévus pour d'autres soutiens – il resterait encore tout juste 10 millions de francs qui pourraient être injectés pour l'aide à l'utilisation. Reporté sur la situation actuelle, cela donnerait jusqu'à 6frs/ 100kg pour les fruits à pépins et jusqu'à 24frs/100kg pour les fruits à noyau. L'aide à l'utilisation ne supporterait toutefois pas une nouvelle réduction de la protection douanière dans le cadre de l'OMC: d'après les calculations faites par la FUS une diminution des droits de douane de l'ordre de 25 pour cent engendrerait une réduction du prix pour les fruits à cidre de 8frs/100kg. Une diminution des droits de douane de 50 pour cent abaisserait même le prix des fruits à cidre de 16frs/100kg, 5 ans après la suppression des subventions à l'exportation.

Jusqu'où la Confédération est prête à aller pour garder une production de fruits à cidre suisse, nous ne le saurons qu'à la fin du délai imparti à la consultation, soit après le 16 décembre.

PA 2011: Principales revendications de la FUS

- Introduction d'une aide à l'utilisation pour les fruits à pépins et à noyau
- Maintien de la protection de l'importation pour les fruits, les baies et les produits de fruits
- Poursuite conforme à l'OMC des contributions à l'exportation jusqu'en 2013
- Pas de réduction ni d'arrangement compensatoire au niveau des moyens mis en place pour la promotion des ventes des contributions sectorielles perçues sur les produits de promotion des ventes
- Mise en vigueur immédiate de l'ordonnance visant l'assurance de la qualité
- Adaptation des contributions limitées de reconversion et d'innovation pour les fruits et les légumes; Utilisation de cet argent pour améliorer les équipements de production et de commercialisation dans les cultures professionnelles de fruits de table;
- Tenir compte d'une contribution UMOS en tant que base de calculation supplémentaire pour les paiements directs de la Confédération – Relèvement de la contribution à la surface pour les cultures pérennes de 200 à 400 francs.
- Pas de transfert de fonds fédéraux issus du secteur agricole ou des produits de fruits vers d'autres secteurs de la production ou du commerce.

Plus amples d'informations:

Josiane Enggasser, 041 728 68 40, josiane.enggasser@swissfruit.ch

Rolf Matter, 041 728 68 60, josiane.enggasser@swissfruit.ch